



HAL
open science

Belledonne et métropolisation : vers une nouvelle construction territoriale

Emmanuel Roux

► **To cite this version:**

Emmanuel Roux. Belledonne et métropolisation : vers une nouvelle construction territoriale. [Rapport de recherche] LabEx ITEM. 2015. hal-01151088

HAL Id: hal-01151088

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01151088>

Submitted on 18 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

MONOGRAPHIE



**BELLEDONNE ET MÉTROPOLISATION
VERS UNE NOUVELLE CONSTRUCTION TERRITORIALE**



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



encadrée par Emmanuel Roux (UMR CNRS 5194 PACTE)

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'ANR au titre du programme LABEX ITEM ANR-10-LABX-50-01 » en version anglaise, «This work has been supported LABEX ITEM ANR-10-LABX-50-01 ».



AMMENAGEMENT

MASTER IDT



Aline Delater



Victor Baudean



Gaspard Le Gall



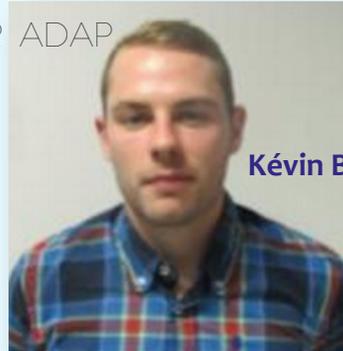
Loic Martial

MASTER DM



Yann Troton

MASTER ADAP



Kévin Brunet

MASTER DCT



Amira Yezza

DROIT



Nicolas Bonnet



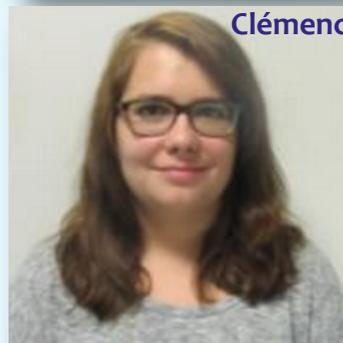
Fransky N'cho



Clémence Gomez



Perrine Tesser



Marc Silecchia

Le massif de Belledonne, entre espace naturel et métropolisation

Le massif de Belledonne, situé entre Chambéry et Grenoble, est un territoire qui, à la différence des massifs voisins n'est pas encore couvert par un Parc Naturel Régional. L'association Espace Belledonne vise néanmoins à porter cette vocation à termes.

Ce regroupement permettrait de conforter **l'identité** du Massif de Belledonne, **forte et protégée par les communes** de Belledonne (enquête n°9) d'autant plus que son attractivité touristique, du fait de son offre en matière de sports d'hiver, attire nombre de consommateurs de la Montagne. Si l'activité économique de l'Espace Belledonne repose en grande partie sur son **économie touristique**, d'autres secteurs pourraient et devraient d'avantage être développés, d'après l'enquête n°11, notamment le **secteur agricole**. En effet, un certain nombre de produits locaux de Belledonne sont consommés par les habitants de la Métropole. Cette dépendance touristique et ce secteur agricole particulier pourraient et devraient alors constituer un enjeu commun avec la Métropole, notamment en matière de préservation et de protection des paysages (enquête n°11)

En outre, le massif est assez proche de la Métropole : le Grésivaudan constituant une zone intermédiaire, entre espace naturel et agglomération, et sur laquelle se recoupent les périmètres de l'Espace Belledonne et de la Métropole. Toutefois, d'après un maire de commune du massif, ces communes concernées ont su afficher et conserver leur identité montagnarde (enquête n°9). La pression foncière au sein de la Métropole et l'attractivité de ces espaces plus dégagés promettent une augmentation de 2200 logements

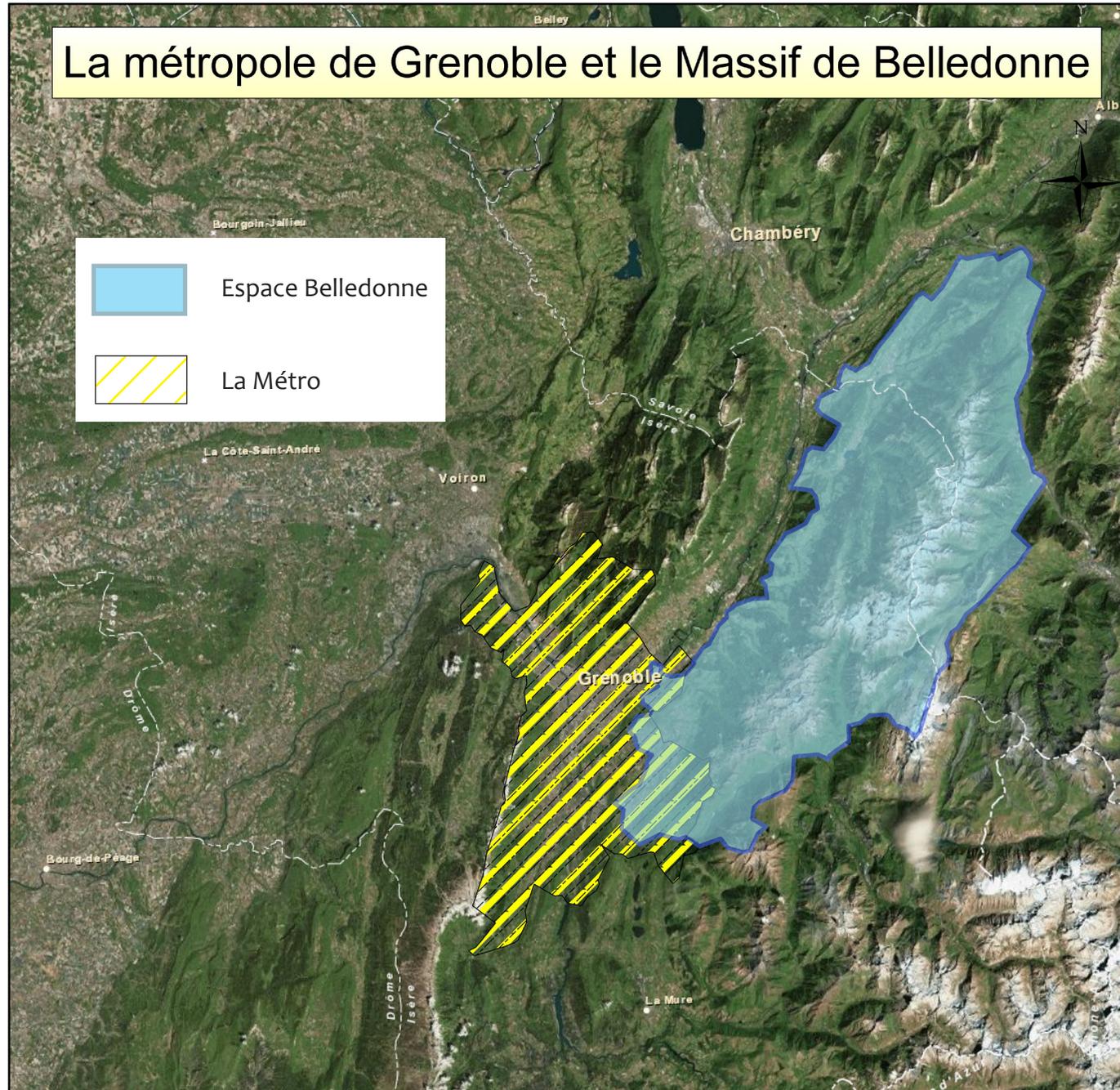
dans les communes des massifs à l'horizon 2020. Les stratégies et aménagements en termes de mobilité sont actuellement tels qu'ils facilitent ces déplacements des secteurs résidentiels dans les massifs tout en permettant aux nouveaux résidents de conserver leur activité professionnelle dans leur ville de résidence précédente.

De plus, cette **institutionnalisation en PNR** permettrait d'ériger un acteur unique afin de défendre les intérêts de la Montagne, chers aux habitants et élus locaux du Massif, auprès des diverses institutions du territoire et notamment auprès de la Métropole. Approuvée, cette forme de regroupement permet de rassembler les communes du massif, matériellement peu connectées, du fait de la configuration par entrées du massif.

Concernant les relations avec la Métropole, des liens se sont d'ores et déjà créés avec certaines communes de Belledonne. Cela se traduit par un **partage de compétences**, techniques surtout, comme l'assainissement. Une volonté d'étendre ces partenariats formels à d'autres compétences, comme les transports, est exprimée dans certaines communes (enquête n°18). D'autres communes au contraire, ont fait le choix d'intégrer la communauté de communes du Grésivaudan plutôt que l'intercommunalité grenobloise (enquête n°7).

Tourisme
6 intercommunalités
3 pôles touristiques
54 communes
Agriculture

La métropole de Grenoble et le Massif de Belledonne



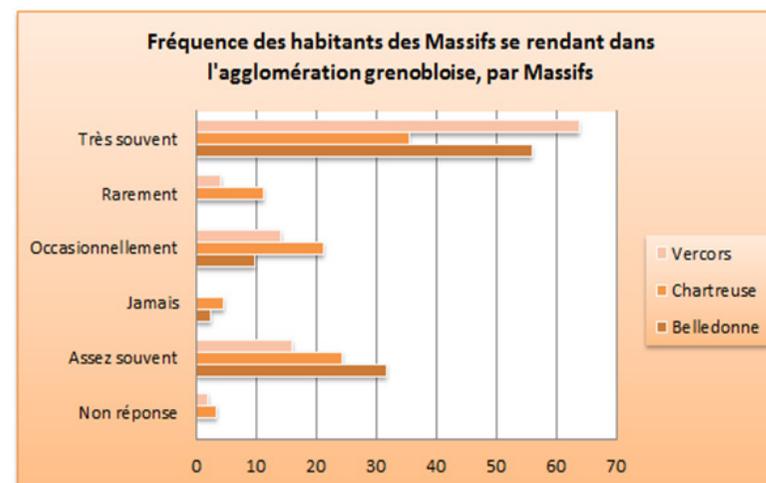
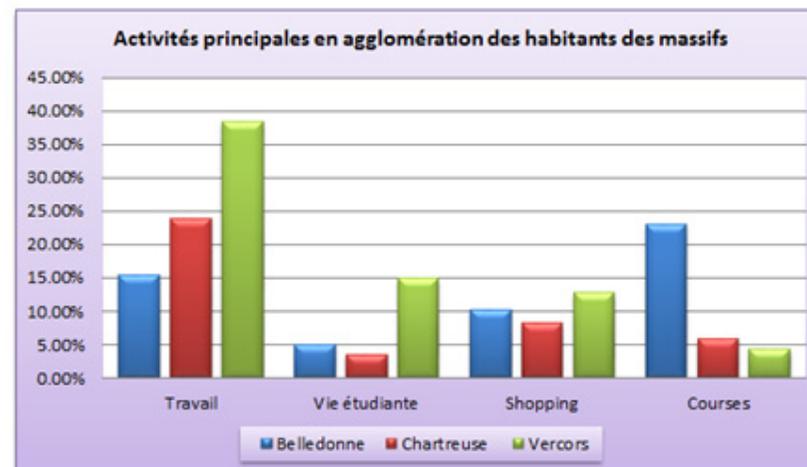
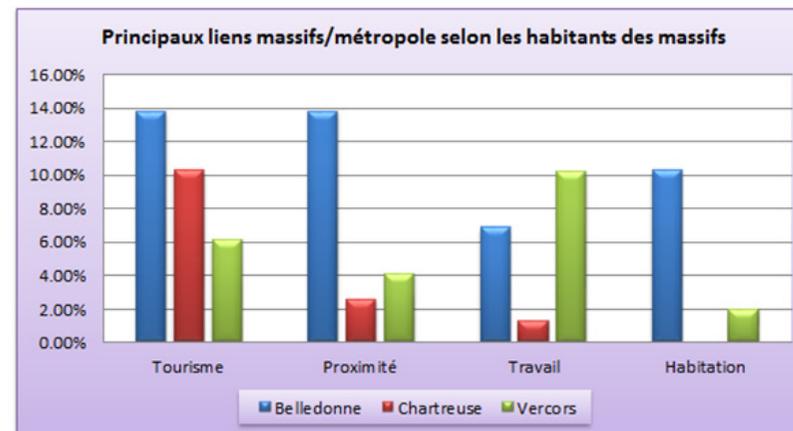
Les liens Espace Belledonne – Métropole, une réalité territoriale peu encadrée

Une interdépendance économique forte entre massif et Métropole

Du point de vue des habitants de Belledonne, les liens existants entre leur espace de vie et la Métropole grenobloise, concernent essentiellement **le tourisme et la proximité**. Nous pouvons expliquer la dominance du lien touristique par le fait que le principal mot évoqué par les habitants des massifs est le « ski ». L'attraction touristique par les sports d'hiver caractérise donc ce massif.

Le lien de proximité peut être associé à la dépendance des habitants du massif à la ville de Grenoble concernant les services fournis. En effet, les interrogés ont fait ressortir le fait que les activités principales réalisées par les habitants de Belledonne à la Métropole concernent le **champ lexical du commerce et du travail**.

Ce constat se confirme par le fait que plus de 55% des habitants de Belledonne se rendent très souvent à Grenoble et plus de 30% se rendent assez souvent dans la Métropole. Par conséquent plus de 85% des habitants de Belledonne peuvent être qualifiés de dépendant à la Métropole



La Métropole de Grenoble est également dépendante de l'Espace Belledonne par l'attractivité touristique que le massif lui confère. Cette dépendance de nature économique se retrouve également dans l'image que Belledonne donne à la ville de Grenoble. Ceci est d'autant plus confirmé par le fait que pour 60% des interrogés, les massifs contribuent d'une manière très importante à leur qualité de vie.

Il ressort donc de cette analyse une **interdépendance économique** importante entre Belledonne et Grenoble :

- Par une dépendance au niveau des **services fournis par la ville** aux habitants de Belledonne.
- Par une dépendance de la Métropole de Grenoble vis-à-vis de Belledonne au niveau de **l'image conférée et de l'activité touristique**.



Les liens Espace Belledonne – Métropole, une réalité territoriale peu encadrée

Des acteurs locaux enclins à collaborer pour les intérêts du territoire

Les entretiens réalisés auprès des acteurs du massif de Belledonne font ressortir les principaux liens existants entre l'Espace Belledonne et la Métropole grenobloise. Ceux-ci s'expliquent avant tout par les profondes différences observables entre ces deux territoires. Les communes de l'Espace Belledonne se caractérisent par des structures et logiques de fonctionnement à dominante rurale et montagnarde, qui sont à première vue opposées à celles de la Métropole. Les deux espaces recouvrent donc des enjeux et problématiques de développement différents. Cette dualité au regard de l'ensemble Belledonne – Métropole entraîne une certaine complémentarité territoriale, qui est à l'origine des liens mais également des difficultés de communication et d'encadrement de ces liens.

Le territoire de l'Espace Belledonne apparaît très composite. En effet il est d'abord construit sur plusieurs EPCI, huit initialement et six actuellement, avec les récentes fusions de la Métropole. L'origine même de ces EPCI est parfois artificielle. En effet certaines communes ont pu être contraintes par arrêté préfectoral à intégrer ces espaces de coopération.

L'une des idées récurrentes fait ressortir la grande diversité au sein de l'espace, ne serait-ce que sur le Grésivaudan. Cette communauté de communes renvoie une image de ruralité ou de communauté de communes «campa-

gnarde» en rassemblant aussi bien des «villes» que des villages de montagne ou des communes support de stations de ski. En ce sens, la relation Haut-Bas (montagne-vallée) se trouve plus marquée que le lien Ville-Montagne.

Les différences fonctionnelles de ces deux espaces induisent des comportements et logiques de vie adoptés par la population, qui construisent et alimentent les liens. « Les habitants, par leur choix de vie créent ce lien » (enquête n°11). A ce titre, les acteurs opposent espace de travail à espace de résidence ainsi qu'espace de consommation et de service à espace de tourisme et de loisir. Ces complémentarités entraînent des relations de dépendance observables dans les deux sens. D'une part des logiques résidentielles et touristiques de la ville vers le massif et d'autre part des consommations de services et d'emplois du massif vers la ville : « Lien entre espace de travail et espace résidentiel » (enquête n°11), « Il y a des liens de service : hôpital, administration, grand magasins, situés dans les territoires peuplés » (enquête n°18).

Cette opposition se fait d'autant plus ressentir pour les communes de l'Espace Belledonne qui font à la fois partie de la Métropole et de l'Espace Belledonne, adhésions pouvant paraître contradictoires. Dans les discours, la Métro représente «la Ville» et «l'urbanisation». S'ils affirment et défendent l'identité propre de leurs territoires de montagne, les élus se montrent aussi conscients des liens et interdépendances qui existent avec la «Ville» et la «Vallée» pour les relations domicile-travail ou le tourisme et la fréquentation des stations de ski : « ce sont les grenoblois qui viennent skier » (enquête n°11). Ils sont en ce sens, demandeurs et entendent renforcer les liens déjà existants, ou en créer de nouveaux.

Toutefois cette opposition est à l'origine de nombreuses craintes pour les élus, d'être «noyés dans la masse» ou de perdre leur caractère de ville de montagne. Pour essayer de répondre à cette crainte, a été mis en place un groupe de représentants au sein de la Métro. En effet, le groupe ADIS, Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire, regroupe 27 communes et entend s'exprimer au nom de ces «petites communes».

Malgré la présence de ces initiatives et les relations de dépendances sur le territoire, les différences entre la Métropole et l'Espace Belledonne entraînent également des difficultés de communication et d'encadrement des liens. Les liens institutionnels entre L'Espace Belledonne et la Métropole se concrétisent essentiellement par la présence de personnes « relai » entre ces deux entités : « un interlocuteur technique à la direction des territoires et une élue déléguée à l'Espace Belledonne et à la délégation Montagne de la Métropole » (enquête n°11). Ce liant semble pourtant insuffisant à la mise en place de réflexions communes quant à l'encadrement des liens précédemment identifiés ; « La situation est simple, on n'a pas de lien avec la Métropole, on le déplore » (enquête n°7).

Les entretiens font ainsi ressortir deux sphères de compétences représentatives de chaque espace. D'un côté pour la Ville, La Métro et à plus petite échelle le Grésivaudan représentent d'importantes mannes financières, sources de développement. Dans ce sens, les EPCI semblent jouer pleinement leur rôle en prenant à leur charge ou en subventionnant des services souvent très coûteux pour les petites communes, comme les transports, l'assainissement ou les ordures ménagères.

Les acteurs interrogés ont toutefois relevé une certaine carence au sein de ces EPCI s'agissant des problématiques propres aux montagnes et aux petites communes, que peuvent être le tourisme, l'environnement ou encore l'agriculture. L'Espace Belledonne apparaît alors dans le discours des élus comme une alternative pour la montagne, s'agissant de compétences jusque là pas ou peu prises en charge. Tout en présentant un élément commun, une structure fédératrice pour l'ensemble du massif.



Les liens Espace Belledonne – Métropole, une réalité territoriale peu encadrée

Une vision commune concernant le développement paysager

Désormais la plupart des communes du massif de Belledonne ont des plans locaux d'urbanisme même s'il reste quelques reliquats de plan d'occupation des sols qui sont appelés à disparaître suite aux nouvelles réformes territoriales comme les cartes communales.

Dans la plupart de ces documents, et ce malgré la multiplicité des échelons sur lesquels ils sont implantés, on peut constater une même volonté de lutter contre les implications de la pression foncière : urbanisation intensive, banalisation des espaces ruraux, campagnards par l'influence de pratiques citadines, rationalisation de l'espace. Ces problématiques sont reconnues par l'ensemble des documents d'urbanisme étudiés sur le territoire.

Ainsi, dans les communes du massif de Belledonne, le maître mot est «urbanisation raisonnée». En effet, toute urbanisation n'est pas rejetée, le développement des communes est nécessaire à sa vitalité. Cependant, ce développement se doit d'être réalisé dans la continuité de l'existant, en respectant la structure traditionnelle et patrimoniale des municipalités et hameaux.

De plus, une lutte contre le mitage est engagée afin de préserver les terres agricoles. Si l'économie touristique reste prédominante, notamment pour

les agglomérations alentours, il n'empêche que l'activité agricole et pastorale reste une part non négligeable de l'économie du massif et de son identité. Ainsi, un effort est porté sur leur préservation, notamment en les classant en zones agricoles dans les documents d'urbanisme. En effet, d'après l'enquête n°18, il y a une réelle volonté de conserver l'identité du territoire ainsi que celle de ne pas tout uniformiser. Il précise en effet que cela vient du fait que la Métropole grenobloise et les communes des massifs n'ont pas les mêmes problématiques car quand les citoyens parlent de zones d'activités économiques les autres parlent d'activités personnelles et familiales telles que l'artisanat.

Il faut noter qu'en dehors des plans locaux d'urbanismes des projets d'aménagements et développements durables (PADD) sont mis en place afin d'assurer une vision d'ensemble concernant l'habitat, les transports, l'énergie, l'agriculture, etc. Cela assure une cohérence globale des projets d'urbanisation future sur le territoire de Belledonne.

Cette volonté de travailler ensemble pour le développement et la construction d'un même territoire, est traduite par l'étude de faisabilité du Parc, d'après l'enquête n°11. Lorsque l'Espace Belledonne deviendra un Parc Naturel Régional, cela constituera un pas de plus vers un territoire de coopérations pour un aménagement raisonné dans des logiques d'intelligence territoriale et de conscience commune. C'est dans cette optique que l'enquête n°18 estime que « les communes du massif de Belledonne et la Métropole sont complémentaires mais à condition de se respecter. Il faut ainsi sur la base des anciens malentendus bâtir des liens et les renforcer pour construire le futur de demain ».

Pour consulter l'ensemble de l'analyse paysagère, se référer à l'annexe 7a

Des acteurs locaux enclins à collaborer pour les intérêts du territoire

De l'ensemble de ces analyses, provenant des résultats des questionnaires, des entretiens, il semblerait qu'il s'agit d'un territoire particulièrement marqué et influencé par sa qualité paysagère et l'offre touristique sportive qui en découle. Ces spécificités orientent fortement les rapports des municipalités du massif, d'une part entre elles-mêmes et d'autre part avec la Métropole.

Si l'identité du massif repose sur la qualité paysagère de ses espaces, puisque 60% des interrogés par le questionnaire considèrent que les massifs contribuent d'une manière importante à leur qualité de vie, c'est aussi le cas pour les citoyens. En effet, « Quand les élus de Grenoble ou les chefs d'entreprise et la chambre de commerce vont vendre Grenoble pour des implantations économiques ils vendent la montagne », enquête n°7. Aussi, si certaines relations haut-bas découlent de la proximité, elles peuvent dépasser cette réalité passive et constituer un tout autre lien. Il s'agit par exemple d'un lien de consommation, puisque l'activité principale exercée par les habitants des massifs dans la Métropole est liée au champ lexical du commerce et du travail ; plus de 55% des habitants de Belledonne se rendent très souvent à Grenoble, et plus de 30% s'y rendent assez souvent.

Ainsi, de cette interdépendance des deux espaces, démontrée par les analyses des questionnaires et des entretiens, découle une volonté certaine, au moins de la part des institutions et des communes des Massifs, de collaborer avec la Métropole autour d'enjeux communs conjointement définis en fonction des spécificités des territoires. Il semblerait que la Métropole soit elle aussi prête à entamer des collaborations moins techniques telles que la mutualisation de services ou le partage de compétences, en matière d'assainissement, de transports, de collecte des ordures ménagères, etc. Cela se traduit notamment par la présence d'« un interlocuteur technique à la direction des territoires et une élue déléguée à l'Espace Belledonne et à la

délégation Montagne de la Métropole » (enquête n°11).

De cette collaboration pourront alors émerger d'autres projets, de plus en plus généraux, de plus en plus intégrés. En effet, des considérations telles que la protection du paysage vis-à-vis de l'urbanisation et la banalisation des villages et villes des massifs, pourront alors être plus généralement admises notamment par la signature de la future Charte du Parc Naturel, une plus grande fermeté dans les documents d'urbanisme, pour toutes les échelles territoriales. Dès lors, s'il est décidé de mener conjointement un projet entre la Métropole et une institution du massif, alors, il devra répondre aux intérêts de l'ensemble des parties au projet et ne pas léser les intérêts des plus petites communes, qui craignent de se voir happées par un système d'une telle envergure. Cet espace montagnard ne peut en effet n'être considéré que comme un espace touristique, un jardin périphérique de Grenoble, mais comme un espace de vie de l'ensemble de ces communes et hameaux.

En effet, si le mot définissant le plus le massif par les habitants de celui-ci est « ski », il n'empêche que l'Espace Belledonne ne se limite pas à une activité de tourisme ; il y a une réelle économie agricole à développer. « (Le territoire) ne doit pas être basé uniquement sur un tourisme fragile et une agriculture fragile, bien que ça puisse être des activités structurantes » (enquête n°8). Ainsi, il est nécessaire de veiller à ce qu'une cohérence entre politiques d'aménagement et développement économique subsiste en faisant coïncider les orientations et préconisations des documents d'urbanisme avec les stratégies de développement territorial menées par les élus locaux. Comme l'a dit l'enquête n°11, « Il y a des choix politiques à faire », « il faut savoir ce qu'on veut : développer le tourisme de proximité ou être un parc de jeu de tous les grenoblois » (enquête n°11).

Dès lors, afin de définir comment construire une réflexion commune sur les enjeux et l'avenir du Massif, un travail sur les logiques de gouvernance s'opère au sein même du Massif. Des prises de position, réversibles, se sont d'ores et déjà faites, comme le démontre le témoignage de l'enquête n°7 : « Après avoir dit à l'unanimité qu'on voulait être dans la Métropole, on a voté à l'unanimité le fait qu'on voulait rester dans notre communauté de

communes », afin de compenser le manque de lien que sa municipalité avait avec la Métropole. Cette volonté se traduit aussi par l'aboutissement de l'étude de faisabilité du Parc Naturel Régional, dont l'association porteuse du projet planifie d'organiser courant 2015 des groupes de travail réunissant l'ensemble des délégués des 6 intercommunalités de l'Espace Belledonne. Si « un lien de gouvernance partagé n'existe pas forcément aujourd'hui » (enquête n°11), ces groupes de travail auront vocation à rassembler les élus dans leur mandat, d'instaurer une réflexion sur leurs relations, leur rôle par rapport au fait qu'ils siègent à l'Espace Belledonne, à connaître les positionnements de chacun pour savoir comment travailler ensemble. Concrètement, cela permettrait de mieux coordonner les actions, puisque chaque intercommunalité dispose de ses propres chargés de mission, parfois, voire souvent sur les mêmes thématiques, multipliant ainsi les politiques d'action sur le territoire. A termes, il émergerait une culture Montagne.

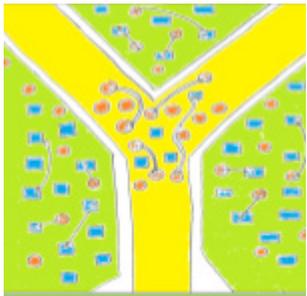
Cette culture Montagne, portée par les membres du Parc Naturel Régional, notamment, et ce auprès des différentes institutions du territoire sera alors forte. Les enjeux des communes du Massif seront alors d'avantage connus, partagés, portés et mis en valeur auprès des habitants et des acteurs du territoire. Il est misé sur cette culture montagne afin de fédérer les populations des massifs, car comme le dit l'enquête n°11 par son expression « il faut être forts pour travailler ensemble », cette culture commune et cette volonté d'œuvrer pour l'Espace Belledonne permettra de s'ériger en un système solide capable de s'ériger aux côtés de la Métropole dans une logique de renforcement identitaire, d'intégration mutuelle ou de collaboration.



B

elledonne à l'horizon 2040

Les plaques : « Un côtoisement méfiant »



Ancrages identitaires marqués, protectionnisme, territorialisation forte, spécialisation des territoires, autonomisation.

Constats et propos recueillis sur le territoire

- « La métro voulait nous avaler pour un souci de population », enquêté n°7

- « C'est très important de garder notre identité, faut se bagarrer, c'est aussi notre boulot d'élu à la Métro, même si on est dans la majorité il ne faut pas hésiter à rouspéter, voter contre éventuellement un dossier qui nous va pas. », enquêté n°9

- « J'ai un peu peur et je ne suis la seule que la métro favorise les grosses communes et qu'il ne reste plus de budget pour nous les 27 petites communes. », enquêté n°9

- « Si on n'est pas fort, on ne peut pas travailler ensemble. », enquêté n°11

- « Si la Métropole ne voit les espaces de montagne que comme des espaces de loisirs et de détente, c'est l'ensemble du système qui va se casser la gueule. La métro a besoin d'espaces de montagne vivants et fonctionnels économiquement », enquête n°11

- Dans ce scénario, il est envisagé que Massif et Métropole mènent leurs propres politiques sur leur territoire, défendant leurs enjeux locaux. Cela se traduirait pour l'Espace Belledonne de développer son propre système institutionnel, en parallèle de la Métropole, notamment en s'érigeant en Parc Naturel Régional, en développant des groupes de travail intercommunaux, etc. Cette force institutionnelle pourra alors être un interlocuteur de taille pour protéger les intérêts de ses petites communes et de ses espaces naturels.
- Les relations entre Métropole et Massif seraient alors articulées essentiellement autour de problématiques communes bien définies telles que les transports, les ressources alimentaires et/ou énergétiques ; elles feront l'objet de partenariats conventionnés laissant peu de place à leur épanouissement. Il se formerait alors deux systèmes distincts : le Massif souhaitant s'autonomiser vis-à-vis de la Métropole et cette dernière considérant le Massif comme son aire périphérique de loisirs et de nature.

Bruno, désireux de quitter l'agglomération grenobloise oppressante, s'est installé sur les hauteurs du massif. Heureux de vivre dans un espace naturel et sauvage, tout en conservant son emploi dans la vallée, Bruno a hérité d'une maison dans le hameau d'un petit village à flanc de montagne, a réaménagé son jardin à son goût et ceint sa parcelle d'un grillage. Clément, son voisin, d'une famille installée dans le Massif depuis des générations et membre d'une association de protection de ses paysages, dépité de voir des thuyas depuis sa fenêtre va voir Bruno et lui fait entendre son mécontentement.

Tous deux fermes sur leur conception de leur liberté de s'installer où bon leur semble, ils apprennent toutefois à se connaître en discutant néanmoins de leur amour commun pour la montagne ce qui leur fait réaliser la divergence de leur appréhension de celle-ci. L'un rêve de randonnées sauvages sans contraintes des sentiers, l'autre de balades balisées ou bien de plus de supérettes locales quand Bruno souhaiterait voir s'implanter un plus grand supermarché pour diversifier ses achats. Ne comprenant pas les motivations des uns des autres, Clément et Bruno se brusquent finalement et repartent sur des malentendus.



Priorités d'actions stratégiques

Tourisme et loisirs

Une étude sur le secteur touristique pourra être envisagée, notamment sur ses retombées économiques, la demande des consommateurs, etc. Ainsi, le territoire pourra adapter son offre et faire valoir les potentialités de son territoire. Dans un souci de diversification de l'offre, des rencontres citoyennes réunissant l'ensemble des acteurs de la filière pourront être organisées afin de se positionner sur les orientations à donner au secteur touristique. Une prospection pourra être faite sur de territoires voisins pour étudier leur mode de développement. Développement d'un tourisme durable autour d'une identité à l'échelle de Belledonne ou de ses sous-ensembles, par la concrétisation du PNR.

Mobilité

Se rapprocher du Grésivaudan en termes de transports dans une optique de développement. Cela permettra un meilleur réseau et davantage d'échanges. De plus, cela entraînera un meilleur entretien du réseau. Or le développement des transports en commun qu'il pourra exister au sein du massif, des lignes seront mises en place pour améliorer la coopération.

Habitat

Mise en place de zones d'urbanisation ou de zones à urbaniser afin de réduire la pression foncière en périphérie proche de la Métropole. Les zones interfaces seront alors urbanisées, mais de manière raisonnée. Ainsi ces nouveaux logements respecteront les chartes et les normes environnementales autour de réflexions paysagères.

Paysage

On pourra développer les moyens pour contrer l'urbanisation des espaces naturels notamment par des documents contraignants. On parle ainsi de Zones Natura 2000 ou de zones n et a et dans le Plan local d'urbanisme. Le futur PNR aura pour rôle de fédérer les acteurs dans cette optique.

Ressources

Il est possible de dynamiser le territoire en attirant d'avantage de jeunes actifs pour parer au vieillissement de la population. Cela peut passer par un développement de la filière tourisme en l'assurant toute l'année par une diversification des activités mais aussi en enrichissant les autres secteurs de l'économie sans privilégier constamment le secteur agricole.

Juridique

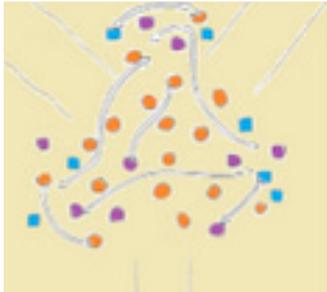
On peut penser à un dispositif pour les collectivités afin de se dresser contre la Métropole et de peser contre elle. Ainsi on pourrait penser à une intercommunalité qui comprendrait soit le massif entier ou alors une intercommunalité sur chaque versant. Une autre solution serait pour les communes de Belledonne d'intégrer la communauté de communes du Grésivaudan.

La Métropole augmentée :

« Une Cohabitation Volontaire »

de travailler ensemble, de reconnaître que les mêmes enjeux sont partagés par l'ensemble des acteurs du territoire. », enquête n°11

- « Vivre dans l'opposition est un échec, il faut vivre ça comme une complémentarité et une chance. », enquête n°8



Uniformité administrative, instances vidées de leurs substances, vulgarisation de la montagne, mutualisation, uniformisation des espaces, interconnexions.

Constats et propos recueillis sur le territoire

Constats de la DATAR : « Le rural ne sera plus le contrepoint spatial de l'urbain, il deviendra son prolongement, son complément fonctionnel. »

Constats relevés des entretiens :

- « Le Rural disparaît petit à petit, tout devient urbain, tout favorise la concentration, comme on le voit à travers les PLU, les Scot [etc..] dans un souci économique. », enquête n°18

- « Les consommateurs sont en bas », enquête n°11

- « Tendances à l'uniformisation, à l'uniformisation paysagère », enquête n°18

- « La métro voulait nous avaler pour un souci de population », enquête n°18

- « L'étude de faisabilité du parc a validé cette idée de volonté

- Ce Scénario consiste à une véritable mise à plat sur le territoire. Tout ne formera qu'un territoire uniforme : celui de l'Espace Belledonne ainsi que celui de la Métropole de Grenoble seraient donc confondus.
- Ainsi on se délesterait de toutes les contraintes qu'elles soient physiques ou géographiques. Il n'y a plus de « haut » ou de « bas. » Il en résulterait une totale homogénéité entre les territoires du futur parc et celui de la Métropole grenobloise qui n'aurait alors plus de limite à son extension. Ce qui passera notamment par le développement des transports en commun pour permettre une plus grande mobilité et connexion entre les deux territoires désormais confondus. Mais également la mise en place d'une structure intercommunale plus adaptée ainsi que des politiques économiques notamment celle du Tourisme plus adéquates au nouveau territoire.

Dalila est mariée et est mère de 5 enfants dont un de 19 ans qui a réussi l'année dernière le PACES et est donc en 2ème année de médecine à la faculté de médecine de Grenoble.

Dalila a toujours vécu sur Grenoble, elle s'est mariée et a emménagé avec son mari dans un appartement « dans un quartier HLM tranquille « les oiseaux bleus » ». Après la venue de son dernier enfant ils déménagent en dehors de la ville et prennent un appartement. Ce dernier se situe dans une petite commune sur le territoire de Belledonne. Dalila ne voulait pas s'éloigner de Grenoble où son fils étudie mais voulait quand même offrir une meilleure qualité de vie.

En effet «au sein de cette petite commune a été mise en place une gare de télécabine qui assure des liaisons continues avec le centre ville de Grenoble mais également la faculté de médecine. Ce qui est « une aubaine pour mon fils ». Mais sur ce territoire se trouve également tous les services qu'une grande ville peut offrir tels que des centres commerciaux, Grenoble reste tout de même l'entité administrative « mais ce n'est pas un problème » dit-elle « avec la desserte continue des transports en commun. »

Ainsi elle y trouve totalement son compte : une qualité de vie, proximité de l'université, des lieux de commerces mais également de divertissements que ce soit sur le territoire de Belledonne mais également sur Grenoble chacun ayant leur spécificité.

Priorités d'actions stratégiques

Tourisme et loisirs

Il faut maintenir un taux de tourisme raisonnable. On peut instaurer un quota ou diversifier le tourisme mais en restant malgré tout proche de la nature. On créera un tourisme plus massif et plus accessible à tous. De plus il sera moins spécialisé sur le tourisme d'hiver.

Mobilité

Il faut accroître la mobilité mais toutefois en la conciliant avec le respect des chartes et de l'environnement. Il ne faut pas mettre des transports et construire des infrastructures partout au point de nuire aux massifs en eux-mêmes. Ensuite on essaiera de relier chaque point du massif et parer à la situation du « trou » en matière de transport au sein du massif de Belledonne. Le Parc pourra constituer un atout marketing de choix pour la Métropole afin d'accroître le tourisme.

Habitat

L'urbanisation grandira de façon à répondre à la pression foncière au sein de Grenoble suite à la densification urbaine au sein de la ville. On uniformisera ainsi les habitats et on procédera à une urbanisation intégrée.

Paysage

L'urbanisation pourrait nuire très grandement au paysage. Toutefois si on procède à une urbanisation intégrée on pourra limiter cet impact et ainsi préserver la richesse visuelle et patrimoniale des massifs.

Ressources

La mise en place d'une filière bois permettra de diversifier les activités pour palier la mise à mal du secteur agricole dû à la recrudescence de l'urbanisation.

La mise en avant de l'image des massifs est essentiel afin de montrer le poids des massifs et des Parcs pour la ville de Grenoble ainsi que son rayonnement. Pour qu'au final le territoire ne soit pas juste vu au travers de sa densité démographique.

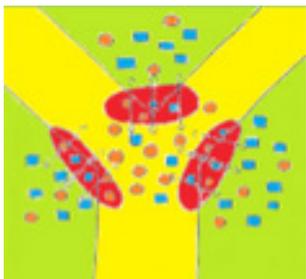
Il faudra également se battre pour la péréquation territoriale afin de développer les Parcs et les massifs.

Juridique

Mise en place de centres de dialogues pour réunir tous les acteurs en amont.

Création d'une entité institutionnelle et politique unique : La Métropole

La coopération des territoires : « L'exploitation des complémentarités »



Coopération, enjeux partagés, solidarité, groupes de travaux, interdépendances reconnues, économie montagnarde diversifiée, interterritorialité

Constats et propos recueillis sur le territoire

Constats de la DATAR : « le bien vivre ensemble » serait une valeur fondatrice de ce scénario où chacun peut trouver sa place.

Constats relevés des entretiens :

- « Les consommateurs sont en bas », enquête n°11

- « L'étude de faisabilité du parc a validé cette idée de volonté de travailler ensemble, de reconnaître que les mêmes enjeux sont partagés par l'ensemble des acteurs du territoire. », enquête n°11

- « Il faut ainsi, sur la base des anciens malentendus, bâtir des liens et les renforcer pour construire le futur de demain », enquête n°18

- « Il faut vivre l'espace ensemble sans créer une confrontation entre deux mondes. On est tous du même monde de par nos pratiques. Il ne faut pas faire de distinction entre les espaces car l'espace de travail des uns est l'espace de loisirs des autres : vice-versa. », enquête n°8

- « Quand les élus de Grenoble ou les chefs d'entreprise et la chambre de commerce vont vendre Grenoble pour des implantations économiques ils vendent la montagne. », enquête n°7

.....
Ce scénario est celui dans lequel les collectivités, les diverses institutions des massifs et de la Métropole détermineraient et mettraient en œuvre concurremment des stratégies communes de développement du territoire en faisant jouer leur complémentarité révélée par un accroissement de leurs échanges. C'est le scénario le plus vertueux, qui allie coopération, pédagogie et préservation des particularités paysagères et identitaires des territoires. L'offre touristique du Massif sera diversifiée, développée et mise en valeur par le respect et la protection de ses paysages. Une économie agricole locale tournée vers les habitants de la Métropole se renforcera également. Des efforts écologiques seront faits en collaboration sur les deux territoires en matière de mobilité, de production et de la consommation énergétique.
.....

Un matin, en attendant Charles qu'il doit récupérer à l'aire de covoiturage, Pierre, ancien grenoblois, amoureux de la montagne, repense à son installation dans le massif de Belledonne. Soucieux d'emménager dans un logement neuf, mais respectant l'esprit de son futur village, Pierre, en prospectant a entendu un peu par hasard une réunion participative organisée par une municipalité, sur un projet d'extension de bourg. De réunions en réunions, Pierre a pu appréhender les enjeux et la fragilité de ce territoire qu'il aime tant, notamment paysagers, de mobilité, d'aménagement, etc.

Charles arrivé, il lui fait part de ses réflexions et lui rappelle leurs débuts dans leur entreprise de vente de produits locaux par internet à destination des grenoblois, subventionnée en partie par la Métropole voulant soutenir l'économie agricole de ses communes membres. En partenariat avec leurs producteurs, Charles et Pierre proposent des visites à la ferme à destination des scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes aux bienfaits et aux ressources de la montagne.



Priorités d'actions stratégiques

Tourisme et loisirs

On va accroître le tourisme pour en faire profiter un nombre plus élevé mais toute fois en promouvant le tourisme vert mais également le tourisme estival tout en respectant les Chartes des Parcs.

On pourra également mettre en place des chartes de bonne conduite afin de préserver le patrimoine naturel.

Mobilité

Le développement des transports en commun augmentera le nombre des transports en commun au sein des massifs car la compétence sera confiée à la Métropole. Toutefois il faudra faire attention à la trop grande importance de l'augmentation des tarifs suite au lissage des prix. On mettra également en place des réseaux de covoiturage et des parkings relais pour ne pas nuire à la qualité de vie du futur parc. On privilégiera les voitures électriques également en aidant à leur acquisition.

Habitat

On procèdera à une urbanisation en concertation avec la population dans le respect des chartes et du principe d'urbanisation en continuité pour éviter le mitage. Il faudra lutter également contre la crainte pour les communes du massif de Belledonne de devenir des villes dortoirs mais de faire en sorte que les lieux de travail et d'habitation soient confondus (commune des Adrets).

Paysage

Il faudra veiller à garder l'identité des massifs selon la commune de Venon notamment en faisant de la prévention concernant la prise de conscience selon l'atout du paysage et de son attractivité. Cela participera à l'image de la Métropole selon l'espace Belledonne et ne pourra être que bénéfique. Pour cela également on pourra adapter le bâti existant afin de limiter l'urbanisation ou au moins l'intégrer dans le paysage pour limiter la pollution visuelle.

Ressources

Il faudra fédérer les petites communes dans un ensemble afin de faire passer à la Métropole pour que cette dernière ne consacre pas son budget qu'aux grosses communes.

On pourra également mettre en place des parcs de productions renouvelables afin de diversifier l'activité au sein du massif et ne pas compter exclusivement sur le tourisme en raison notamment des changements climatiques futurs.

Juridique

On pourra créer un PETR c'est-à-dire plusieurs intercommunalités seront regroupées dans une seule structure institutionnelle afin d'avoir un poids représentatif et que toutes les communes bénéficient des mêmes avantages.

Cela aura également pour but de mettre en place une gouvernance commune afin que chacun participe à la sensibilisation et la pédagogie concernant le massif de Belledonne et le futur parc.

Ainsi dans cette optique il s'agira soit de renforcer les liens soit d'établir des constats partagés. De plus pour chaque compétence il faudra se demander à quel niveau elle sera le mieux gérée.